

ORDONNANCE COLLECTIVE

CHANGER UN TUBE DE GASTROSTOMIE OU JÉJUNOSTOMIE	OC-T-A1
Référence à un(e) : <input checked="" type="checkbox"/> Méthode de soins <input type="checkbox"/> Règle de soins Titre : <u>Méthodes de soins de l'AQUESS : « Changer le tube de remplacement avec ballonnet »</u>	
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infirmières exerçant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan 	
Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Client porteur d'un tube de gastrostomie ou jéjunostomie 	
Activités réservées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques 	

INDICATIONS ET CONDITIONS :

- Clients porteurs de gastrostomie avec :
 - Tube trop lâche
 - Tube obstrué
 - Tube tombé accidentellement depuis moins de 12 heures

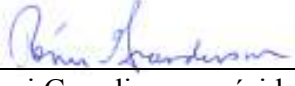

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN :

- Référer à un médecin si :
 - Signes d'infection au pourtour de la stomie (rougeur, sensibilité, écoulement)
 - Si douleur abdominale ou saignement
 - Si difficulté à introduire le tube
 - Si tube tombé chez client porteur d'un tube à gastrostomie spécial, une sonde Fooley est installée temporairement afin d'éviter la fermeture de l'orifice, et le client est orienté en chirurgie dans les 12 heures.
 - Tube à bouchon champignon (médecin habilité)

Ne pas retirer dans les premiers jours de la pose chirurgicale, aviser le médecin.

PRÉCAUTIONS :

- Insérer un tube du même calibre que le tube précédent, sinon le calibre du trajet risquerait de rétrécir.

Adoption par le CMDP : <u></u> Rémi Grandisson, président du CMDP
Validé par la DSSOS-SI : <u></u> Chantal Carignan
Date d'entrée en vigueur : _____ Date de révision : <u> Mai 2010 </u>